

Fermeture de quatre laiteries et d'autres mises en garde

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4433 - Ven. 23 - Sam. 24 mars 2018 - Prix : 10 DA

L'auteur tué lors d'un assaut

Trois morts lors d'une prise d'otages au sud de la France

Rentrée scolaire 2018-2019

Benghebrit annonce de nouvelles mesures au profit des élèves handicapés

Un procès peut en cacher un autre

Par Mohamed Habili

La messe n'est pas encore dite pour Nicolas Sarkozy dans l'affaire qui l'oppose à un mort, Maamar Kadhafi, mais on peut déjà dire que celui-ci a pris sur lui une revanche éclatante, abondante : il l'a fait perdre à la présidentielle de 2012, puis à la primaire de droite en 2016, ensuite il l'a fait tomber du haut de son parti, et maintenant il le fait mettre en examen dans une affaire de basse corruption, qui l'achève politiquement quelle qu'en soit l'issue. De son propre aveu, il vit l'enfer depuis mars 2011, dès avant donc le lynchage de Kadhafi, qui lui survient quelques mois plus tard de la même année. Entre vivre l'enfer ici-bas et mourir, et donc se reposer, qu'est-ce qui est préférable ? Sept ans de supplice déjà, voilà qui devrait satisfaire les mânes de Kadhafi. Or ce régime libyen n'est pas encore fini pour Sarkozy. Il peut encore se prolonger une, deux années, ou même une dizaine d'années. Cela n'est pas du ressort de Kadhafi, mais de la justice française, dont il n'est pas exclu qu'elle finisse par l'envoyer rancir en prison. L'ancien président français est dans les formes poursuivi pour une sombre affaire de corruption passive. En réalité, c'est un autre procès qui lui est fait : le crime commis contre la Libye et les Libyens. Ce dont justement il continue de se flatter. Personne n'aurait songé à lui faire le premier s'il était innocent du second. Ce procès, c'est la justice de son propre pays qui veut le lui intenter.

Suite en page 3

Intempéries, accidents et routes coupées

L'ANP encore une fois sur le terrain pour débloquer



PH/M. Zalouk/J. A.

Les intempéries enregistrées ces dernières 48 heures dans diverses régions ont fait plusieurs blessés dans des accidents de la route et des axes routiers coupés à la circulation. Dans certaines wilayas, les détachements de l'Armée nationale populaire sont intervenus pour rouvrir les routes et les chemins coupés par la neige et porter assistance aux habitants. Lire page 2.

Le projet de loi sur la protection des données personnelles présenté par Louh

Protection de la vie privée et respect de la dignité humaine

Festival

«Labess» et «Koum Tara» au 13^e «Jazz à Carthage»

Intempéries, accidents et routes coupées

L'ANP encore une fois sur le terrain pour débloquer

■ Les intempéries enregistrées ces dernières 48 heures dans diverses régions ont fait plusieurs blessés dans des accidents de la route et des axes routiers coupés à la circulation. Dans certaines wilayas, les détachements de l'Armée nationale populaire sont intervenus pour rouvrir les routes et les chemins coupés par la neige et porter assistance aux habitants.

Par Louiza Ait Ramdane

Les dernières chutes de neige qui se sont abattues sur le pays ont causé des dommages considérables. Ces chutes de neige enregistrées ont entraîné une interruption du trafic au niveau de 19 routes nationales et de 30 chemins de wilaya. Il s'agit notamment de l'autoroute Est-Ouest au niveau des wilayas de Bordj Bou Arreridj dans la localité de Zenouna (commune d'El Yachir) et de Constatine dans la localité de Djebel el Wahch, a-t-il fait savoir. Il s'agit également du CW 133 entre Constantine et Guelma, des RN 33, 30, 62, 8-B, 25 et 15 et des CW 24,5 et 6 dans la wilaya de Bouira. Dans la wilaya de Tizi Ouzou, les RN 33, 15 et 30 et les CW 253 et 150 ont été coupées à la circulation, a-t-il ajouté. Dans la wilaya de Sétif, les chutes de neige ont entraîné la fermeture à la circulation des RN 74 et 9-A et de neuf autres chemins de wilaya.

Dans la wilaya de Mila, les RN 100 et 5-A et trois autres chemins de wilaya ont été coupés à la circulation. Les chutes de neige ont également entraîné la fermeture à la circulation du CW 1 dans la wilaya de Tiaret, du CW 34 dans la wilaya de Chlef, de la RN 81 dans la wilaya de Souk Ahras, du CW 33 dans la wilaya de Skikda, de la RN 5 dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, des CW 137 et 137-B et de la RN 77 dans la wilaya de Jijel.

La RN 22 (wilaya de Tlemcen), les RN 94 et 13 (wilaya de Sidi Bel-Abbès), la RN 65 (Aïn Defla) et la RN 26-A (wilaya de Béjaïa) ont également été coupées à la circulation en raison des intempéries. Des détachements de l'Armée nationale populaire sont intervenus jeudi dans plusieurs wilayas du pays pour l'ouverture de ces routes bloquées, le désenclavement des zones touchées par les fortes chutes de neige et pour prêter assistance aux citoyens, selon un communiqué du ministère de la Défense nationale. Ils s'emploient à rouvrir à la circulation dans les wilayas de Bordj Bou Arreridj, Constantine, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Aïn Defla, Mila, Oum El Bouaghi, Béjaïa, Sétif, Tizi Ouzou, Jijel, Skikda, Guelma, Tiaret, Souk Ahras et Chlef.

Intervention de l'ANP pour rouvrir les routes et porter assistance aux personnes bloquées

Les éléments de l'ANP ont procédé au déneigement de plusieurs routes et chemins fermés, notamment dans les wilayas de Médéa, Blida, Bouira, Tizi-Ouzou, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Constantine, Sétif et Béjaïa, précise-t-on de même source. Le Haut Commandement de l'ANP a réitéré, à cette occasion, la disponibilité permanente des diffé-



Ph/M. Zalouk, A.

rentes unités de l'ANP pour intervenir dans de telles situations, afin d'ouvrir les routes et prêter aide aux citoyens dans l'ensemble des régions touchées, et ce, à travers l'engagement des moyens humains et matériels nécessaires. D'autres part, les intempéries ont causé de graves accidents de la route. Dans la wilaya d'El Bayadh, deux accidents, survenus jeudi, ont fait un mort et neuf blessés à des degrés divers de gravité. Les raisons de ces accidents sont imputées aux intempéries enre-

gistrées dans les dernières heures dans la région. Le premier accident s'est produit au niveau de la route nationale RN 49 au lieu-dit «El Karni» située à la sortie-sud d'El Bayadh, suite au dérapage et renversement d'une ambulance de l'établissement public de santé de proximité de la commune d'El Ghassoul (sud de la wilaya). Cet accident a coûté la vie à une infirmière (27 ans) qui a succombé à ses blessures après son admission au service des urgences médico-chirurgicales de l'hôpital

Mohamed-Boudiaf du chef-lieu de wilaya. Le deuxième accident a eu lieu sur la route nationale RN6 au niveau du tronçon reliant la commune d'El Kheiter au village Mesbah au nord de la wilaya, suite à une collision entre un camion et un véhicule touristique qui s'est heurté à un arbre faisant sept blessés âgés entre 2 et 52 ans. Les blessés à des degrés différents de gravité ont été évacués vers les services de santé les plus proches.

L. A. R.

Pour non-respect du cahier des charges

Fermeture de quatre laiteries et d'autres mises en garde

«**Q**uatre laiteries ont été fermées pour non-respect du cahier des charges et d'autres pourraient connaître le même sort si elles ne respectaient pas ce cahier», a indiqué le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi. Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche passe à l'action. En effet, lors d'une rencontre ayant réuni les ministères, respectivement de l'Agriculture et du Commerce, les responsables des différentes laiteries nationales et l'Office national interprofessionnel du lait et produits laitiers, «la décision de fermeture de quatre laiteries a été prise pour non-respect du cahier des charges», a déclaré le ministre de l'Agriculture ajoutant que d'autres pourraient connaître le même sort si elles ne respectaient pas ce cahier des charges, alors que des comités permanents, installés par les ministères de l'Agriculture et du Commerce, assurent le suivi et le contrôle des laiteries au niveau de la production. Par ailleurs, le ministre a fait savoir que cette réunion avait constaté que le principal problème résidait dans

la phase de distribution. A cet effet, des procédures ont été engagées afin de suivre et de contrôler la traçabilité du lait en sachet depuis sa production jusqu'à sa vente au détail. Et pour mettre fin à toute spéculation sur le lait subventionné, des opérations de suivi et de contrôle sont engagées, et ce, tant au niveau de la production qu'au niveau de la distribution, a indiqué Bouazghi qui a réaffirmé le maintien du prix du lait en sachet. A ce propos, il a réitéré que sur décision du président de la République, il n'est pas question d'augmenter, actuellement, le prix du lait, rappelant que la loi de finances 2018 a prévu un budget de 32 milliards de DA pour couvrir les dépenses de subventions. Détaillant les procédures prises afin de suivre et de contrôler la traçabilité du lait en sachet depuis sa production jusqu'à sa vente au détail, le directeur général adjoint de l'Office national interprofessionnel du lait et produits laitiers, Khaled Soualmia, a indiqué que la convention liant l'ONIL aux laiteries avait fait l'objet d'une actualisation par l'introduction d'une «nouvelle clause» obligeant les transformateurs à présenter, chaque

fin de mois, un document détaillé sur les quantités produites et les quotas des distributeurs, un document sur lequel seront apposés les cachets des commerçants en détail du lait pasteurisé. Il a fait savoir que les laiteries n'observant pas les dispositions de la convention signée avec l'Office seront exclues définitivement du programme d'approvisionnement en poudre de lait. Cette démarche a pour objectif «la traçabilité de la poudre de lait, à partir de l'étape d'approvisionnement jusqu'à l'arrivée du produit fini au niveau des commerçants en détail», a ajouté Soualmia. Les transformateurs sont tenus, à leur tour, de faire remplir par les distributeurs un formulaire sur lequel seront apposés les cachets des commerçants en détail du lait pasteurisé et qui sera joint au document remis par l'Office aux propriétaires des laiteries pour définir la destination du produit, a-t-il expliqué. «Pour la traçabilité de l'activité des transformateurs, il a été convenu, lors de cette réunion, de la mise en place de commissions mixtes comprenant des agents de l'ONIL et des ministères de l'Agriculture et du Commerce pour s'assurer de la véraci-

té des informations fournies par les propriétaires des laiteries», a ajouté le même responsable. À ce propos, ce dernier a expliqué que cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'application du décret exécutif publié récemment dans le «Journal officiel» qui réserve la distribution du lait subventionné exclusivement aux ménages. Cette action des pouvoirs publics vise à contenir les perturbations enregistrées depuis des mois sur le marché d'approvisionnement en sachet de lait subventionné, a-t-il encore indiqué. «Il est inconcevable que le marché demeure sujet à ces perturbations au moment où l'ONIL double les quantités de poudre destinées aux transformateurs», a-t-il affirmé. Soulignant que «le volume d'approvisionnement des laiteries en poudre de lait a augmenté de près de 30% de 2009 à fin 2017, pour arriver début 2018 à 175 000 tonnes», le même responsable a estimé que ce volume «est suffisant pour satisfaire largement la demande des transformateurs pour peu que la poudre de lait ne soit pas détournée à d'autres fins».

Thinhinene Khouchi

Rentrée scolaire 2018-2019

Benghebrit annonce de nouvelles mesures au profit des élèves handicapés

■ Il semble bien que les remous qui affectent le secteur de l'Education, depuis la fin du premier trimestre de cette année scolaire 2017-2018, n'ont pas détourné de l'esprit de Nouria Benghebrit la question épineuse de la scolarisation des enfants à besoins spécifiques pour la rentrée prochaine qui se dessine aux couleurs de l'espoir.

Par Lynda Naili

A ce sujet, la ministre de l'Education nationale a co-présidé jeudi, avec sa collègue de la Solidarité nationale, une session de travail sur la scolarisation de cette catégorie d'élèves. Une rencontre à l'issue de laquelle la ministre de l'Education a décidé d'élargir les mesures d'exception au profit de cette catégorie d'élèves «en reconnaissance de leurs efforts». A ce titre, le passage à la première année secondaire se fera seulement au titre de l'évaluation de la moyenne annuelle de l'élève, tel que le prévoit la circulaire relative aux mesures d'exception en direction des élèves aux besoins spécifiques. Ainsi, une moyenne annuelle équivalente ou supérieure à 10/20 permettra aux collégiens concernés d'accéder au palier secondaire. De plus, concernant les préparatifs de la rentrée scolaire 2018-2019, insistant sur le principe de l'égalité des chances entre l'ensemble des élèves, la ministre a de ce fait signé un décret ministériel portant sur l'élargissement de cette mesure au profit des élèves de la cinquième année primaire. En effet, les élèves de ce niveau scolaire souffrant de handicap dont «le taux d'évaluation annuel est égal ou supérieur à 5/10 seront acceptés au cours de la première année moyenne», est-il relevé sur ses comptes twitter et facebook. En outre, précisant les types de handicaps concernés, elle citera, lors de sa rencontre avec Ghania Eddalia, les handicaps sensoriels (sourds-muets, non-voyants), les handicaps cérébraux (enfants trisomiques et autistes).

«Une bonne initiative pour peu qu'on y mette les moyens»

Cette annonce a suscité de vives réactions de la part des parents et associations activant dans la défense des droits de cette frange sociale. «La scolarisation des enfants atteints de trisomie, je veux bien y croire. Le chantier accuse un retard monstre, des générations d'en-



fants trisomiques n'ont jamais eu la moindre chance de fréquenter l'école», a réagi une internautes sur le sujet. Et à une autre d'enchaîner : «La scolarisation, je suis d'accord, mais où sont les instituteurs spécialisés et les formations pour ces enfants là... Il est facile de créer des classes spéciales mais qu'en est-il de leur suivi ?». C'est en effet dans ce sens qu'abondera Nabil Ferguenis, membre du conseil national du Satef (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation). Qualifiant la décision de Benghebrit de «bonne initiative à encourager pour peu qu'on y mette les moyens nécessaires»,

il affirmera cependant qu'«aucune école en Algérie ne dispose de moyens pour accueillir ces enfants». Et pour cause, déplore-t-il, «aucun établissement scolaire, même nouvellement construit, n'est aménagé en faveur de cette frange de la société en termes d'espaces d'accès, d'ascenseurs ni même de toilettes, même omission dans les bus de ramassage scolaire». Selon lui, «en attendant la création d'écoles spécifiques, il s'agira d'intégrer les élèves aux besoins spécifiques dans des classes spéciales, équipées et aménagées». «Même les cantines et autres espaces répondant à leurs besoins biologiques,

devront être prévus», poursuivra-t-il. A cela, il ajoutera «la nécessité de former des enseignants, à travers l'ouverture de nouvelles filières, afin d'accompagner ces élèves dans leurs tâches».

A quand une stratégie durable ?

L'égalité des chances dans l'accès au droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap et leur insertion scolaire fait aujourd'hui encore une véritable tâche d'huile en Algérie. En l'absence de chiffres réels sur le nombre d'enfants en situation de handicap en tout genre, il est pourtant vrai que la scolarisation de ces enfants relève du parcours du combattant. Rares sont les établissements scolaires à intégrer dans leurs effectifs des enfants à mobilité réduite, quant à ceux atteints d'une déficience avérée, ils sont tout bonnement refusés et «orientés vers des établissements spécifiques». Sauf que ces établissements sont pratiquement inexistantes. Une situation qui fait que l'accès au droit à la scolarisation de cette frange d'enfants est bafoué. D'où l'urgence pour les départements ministériels concernés de mettre en œuvre une stratégie commune durable pour garantir et faciliter la scolarisation de ces enfants pour leur assurer une meilleure insertion sociale.

L. N.

Annexe de l'ONEC L'Office national d'impression des sujets du baccalauréat inauguré

NOURIA BENGHEBRIT, ministre de l'Education nationale, Nouredine Bedoui, ministre de l'Intérieur, ont procédé, mercredi à Alger, à l'inauguration de l'Office national d'impression des sujets du baccalauréat à l'annexe de l'Office national des examens et concours (Onec). «Cet office dispose aujourd'hui de toutes les conditions favorables, d'autant qu'il répond à toutes les conditions sécuritaires, d'une part, et sociales, d'autre part», a déclaré Bedoui qui rappelle que «cette rénovation s'inscrit dans le cadre d'une stratégie visant à promouvoir le secteur de l'éducation que le président de la République n'a eu de cesse d'évoquer dans ses instructions et orientations». Soulignant que «l'école est au cœur de tous les défis qui se posent au gouvernement dans sa quête de l'excellence», il indiquera que «les préparatifs (pour la rentrée scolaire 2018-2019) sont en cours pour que la rentrée soit normale et à la hauteur des aspirations de l'Ecole algérienne».

L. N.

6 300 PV d'infraction établis en 2017 par l'Inspection du travail

Plus de 450 organismes employeurs incriminés

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali, a affirmé, jeudi à Alger, que l'inspection du travail avait établi 6 366 procès-verbaux d'infraction à la législation du travail en 2017 à l'encontre de 454 organismes employeurs dans les wilayas Sud du pays. «Dans le cadre du

contrôle légal et réglementaire de l'emploi, les services de l'inspection du travail ont établi 6 366 PV d'infraction en 2017 à l'encontre de 454 organismes employeurs ayant recruté 5 957 travailleurs sans observer les mesures relatives au placement des travailleurs conformément aux dispositions de la loi du 25

décembre 2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi», a déclaré le ministre en réponse à une question sur les dépassements de certaines entreprises dans les wilayas du Sud du pays en matière de recrutement, lors d'une plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire

nationale (APN). Concernant le traitement du dossier d'emploi notamment dans les wilayas du Sud, le ministre a affirmé que le gouvernement y accorde «un intérêt particulier», d'autant que ce dossier est régi par des mesures spéciales énoncées à travers l'instruction du Premier ministre du 11 mars 2013 relative

LA QUESTION DU JOUR

Un procès peut en cacher un autre

Suite de la page une

Comme on ne peut l'attaquer pour le crime commis contre la Libye, alors on le poursuit pour l'argent qu'il a dû toucher de Kadhafi. Pour se défendre contre cette accusation, il fait de celui-ci et de son entourage une bande de sinistres criminels. Avec pour seul résultat de renforcer les soupçons qui pèsent sur lui. Des gens aussi infréquentables, un tel gibier de potence, comment se fait-il qu'il ait déployé en 2007 pour leur accueil les fastes de la République ? Ne savait-il pas alors ce qu'ils étaient ? Comme il le savait, et que tout le monde sait qu'il le savait, on se dit qu'il y a eu nécessairement quelque chose de sombre donnant-donnant là-dessous. La justice française pense comme tout le monde : elle ne croit pas dans ce cas à l'innocence de Sarkozy. Elle ne croit pas que Kadhafi ait été reçu à Paris pour ses beaux yeux. Reste pour elle à transformer ses soupçons en faits avérés. Et si elle a déjà ces preuves, à les révéler. On n'en est pas encore là. Une mise en examen n'est pas une condamnation. D'autant qu'il est déjà arrivé à Sarkozy d'être mis en examen, pour être ensuite mis hors de cause. Et puis, il n'est pas inconcevable que cette histoire soit un coup monté par Kadhafi et les siens, et cela dès 2011, comme l'affirme Sarkozy. Si tel est le cas, le but recherché a été largement atteint, Sarkozy n'étant plus qu'un cadavre politique, et qui attend d'être enterré. Lui-même reconnaît qu'il n'a plus d'avenir politique. Si de plus il est condamné, alors la vengeance de Kadhafi sera complète, elle prendra l'allure d'une résurrection : son fils, le sinistre Seif El Islam, comme l'appelle Sarkozy, et qui déjà pense à se présenter à la prochaine élection présidentielle, pourra accéder au pouvoir, d'une certaine façon lui succéder. Ses chances de devenir le premier président libyen élu seront d'autant plus grandes que Sarkozy est condamné. Déjà en 2011 les Français étaient dans leur majorité contre l'intervention en Libye. Aujourd'hui, ils pensent qu'elle était plus qu'une faute, un crime contre un Etat et un peuple qui ne les menaçaient d'aucune façon. Or pour se défendre, Sarkozy est obligé de la présenter comme une action d'éclat, quelque chose dont ils devraient être fiers. L'opinion publique l'a déjà condamné pour cela. La justice française pourrait bien en faire autant, mais sous un autre motif. **M. H.**

— Le projet de loi sur la protection des données personnelles présenté par Louh —

Protection de la vie privée et respect de la dignité humaine

■ Le projet de loi relatif à la protection des données personnelles, présenté mercredi à l'APN, s'inscrit dans le cadre de la protection de la vie privée qui constitue «un important pivot des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives», consacrés par la Constitution algérienne en son article 46.

Par Hassina G.

Eu égard au progrès scientifique et au développement technologique effréné, notam-

7^e édition du Salon national d'emploi Ouverture de SALEM 2018

LE COUP d'envoi de la 7^e édition du Salon national de l'emploi «SALEM 2018» a été donné mercredi au Palais des expositions Pins Maritimes (Alger) avec la participation de plus de 500 entreprises dont 300 créées dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) et la Caisse nationale d'allocation chômage (Cnac) et 60 autres créées par des jeunes de la communauté algérienne établie à l'étranger. Organisé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, ce salon qui s'étalera jusqu'au 27 mars en cours, a été inauguré par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali, en présence de membres du gouvernement. Cette manifestation, placée sous le thème «Start-up : la réussite par l'innovation», vise à faire connaître les différents mécanismes de soutien aux start-up et jeunes porteurs de projets innovants qu'offrent de l'Agence nationale d'emploi (Anem) et la Cnac. Outre la promotion des start-up, cette espace professionnel permet aux différents dispositifs de soutien à l'emploi d'accompagner les porteurs de projets innovants en leur permettant de mettre en avant leurs capacités. Ce salon offre aux vde-mandeurs d'emploi l'opportunité de prendre connaissance des conditions et des différents avantages offerts par l'Anem suivant leur situation sociale et niveau professionnel et des offres d'emploi disponibles sur le marché du travail et qui correspondent à leurs qualifications. Le salon comprend plusieurs pavillons consacrés à l'exposition des produits réalisés dans les différents domaines notamment les TIC, l'industrie, l'environnement et les énergies renouvelables. D'autres pavillons sont réservés aux organismes en charge de la mise en œuvre des dispositifs d'aide et de soutien à l'emploi, et à la création de micro-entreprises à l'image de l'Anem, l'Ansej et la Cnac. **Omar F.**

ment en matière de collecte, de stockage et de traitement des données à des fins diverses, y compris les données relatives à tous les aspects de la vie de l'individu, le flux d'informations et l'incapacité de les maîtriser constituent une véritable menace sur sa vie privée, ce qui exige «la mise en place d'un cadre juridique fixant le système de traitement des données personnelles en Algérie», a souligné le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, lors de la présentation de ce projet de loi devant l'Assemblée populaire nationale (APN). Ce texte, qui compte 76 articles, vise à «fixer les règles de la protection des personnes physiques en matière de traitement des données personnelles». Le traitement de ce genre de données doit se faire dans le cadre du «respect de la dignité humaine, de la vie privée et des libertés publiques et ne doit pas porter atteinte aux droits des personnes, à leur honneur et à leur réputation». Le traitement des données personnelles doit se faire avec le «consentement» de la personne concernée, laquelle «est en mesure d'annuler sa décision à tout moment», selon le projet de loi. Le texte indique que le traitement des données personnelles doit se faire de façon «légitime et honnête» et leur collecte doit se faire à des fins «bien définies, claires et légales». Le projet de loi prévoit notamment la création d'une Autorité nationale de protection des données personnelles placée auprès du président de la République, laquelle aura pour mission l'octroi d'autorisations aux instances désirant



PH/D.R.

traiter ce genre de données. Elle émettra sa décision dans un délai ne dépassant pas deux mois, et qui pourrait être prolongé sur décision de son président. Passé ce délai, la demande est considérée comme rejetée. Outre l'octroi des autorisations, l'Autorité «fournit des consultations aux personnes et entités qui recourent au traitement de ces données», «reçoit les plaintes, réclamations et recours relatifs à l'exécution du traitement» et autorise «le transfert de ce type de données vers l'étranger conformément aux conditions énoncées dans cette loi». «En

tout état de cause, il est interdit d'envoyer ou transférer des données personnelles à un pays étranger lorsque cela peut porter atteinte à la sécurité publique ou aux intérêts vitaux du pays», est-il précisé. L'Autorité a également pour prérogatives d'ordonner «la fermeture, le retrait ou la destruction des données» et de «développer les relations de coopération avec les autorités étrangères similaires tout en observant le principe de réciprocité». Cette Autorité nationale élabore, en outre, un rapport annuel sur son activité et le soumet au président de la République. Son président

et ses membres sont tenus de «préservier le caractère confidentiel» des données même après leur fin de mandat et bénéficiaire, à ce titre, de la protection de l'Etat contre les menaces, intimidations et agressions qu'ils peuvent rencontrer lors de l'exercice de leur mandat, qui dure cinq ans. En vertu du même texte, un registre national pour la protection des données sera créé et sera détenu par l'Autorité nationale de protection des données personnelles.

H. G./APS

Le wali de Tizi-Ouzou :

L'indemnisation des victimes des incendies «honorée à 100%»

Les engagements de l'Etat pour l'indemnisation des victimes des incendies, enregistrés à Tizi-Ouzou en juillet 2017, «ont été honorés à 100%», a souligné mercredi le wali, Mohammed Bouderbali, à l'occasion de son déplacement à Ait Yahia Moussa, l'une des localités les plus touchées par ces feux. Le wali qui s'est rendu dans le village d'Ath Atteli, relevant de cette commune située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Tizi-Ouzou, pour s'enquérir, sur place, de l'état d'exécution du programme d'indemnisation des victimes des incendies, a souligné que «tous ceux qui ont perdu un bien à cause des feux ont été pris en charge et ont été compensés». Il a aussi rassuré les citoyens qui ne s'étaient pas rapprochés des commissions communales chargées d'élaborer les listes de victimes, afin de décla-

rer la perte de leurs biens, qu'ils seront pris en charge dans le cadre d'un programme de rattrapage. «Le nombre de ses cas représente moins de 2% des victimes», a-t-il relevé. M. Bouderbali a aussi demandé au conservateur des forêts d'aller au-delà du programme de compensation des arbres fruitiers touchés par les incendies, par la réalisation d'une campagne de plantation afin de conforter et d'augmenter le patrimoine arboricole existant, notamment oléicole qui «constitue une richesse indéniable pour la région», a-t-il dit. Il a saisi l'occasion pour lancer un appel aux citoyens, notamment ceux vivant à proximité voir au cœur des forêts, à avoir le «réflexe d'autoprotection» contre les feux. «A Tizi-Ouzou, environ 75% de la population habite en zone montagneuse, à proximité de massifs forestiers,

d'où la nécessité, pour les familles, d'adopter une culture de prévention contre les feux de forêt en travaillant leurs vergers et champs, en nettoyant autour de leurs habitations et étables, et en réalisant certains travaux de protection». La wilaya Tizi-Ouzou a bénéficié de deux programmes pour compenser les dégâts causés par les feux de forêt de juillet 2017. L'un a été inscrit à l'indicatif du secteur des forêts et est doté d'une enveloppe financière de plus de 231 millions de dinars pour la plantation de 29 508 oliviers, 34 458 autres arbres fruitiers, pour entreprendre l'opération de taille de régénération sur 61 127 plants et pour l'aménagement d'un total de 48 km de pistes agricoles. L'autre programme a été mobilisé au profit du secteur de l'agriculture pour la compensation des pertes en cheptels et bâtiments d'élevage,

d'une consistance de 2 208 ruches pleines, 394 ruches vides, 22 hausses de ruches, 31 têtes ovines, 2 bovins, 27 330 poulets de chair, 21 bâtiments d'élevage bovin et 126 serres avicoles et autres, pour un montant total de plus de 41,7 millions de DA. En outre, un total de 79 aides à l'habitat rural, d'une valeur de 700 000 DA chacune, ont été accordées aux victimes des incendies, et ce, dans le cadre d'un programme de relogement. Lors de la session de l'Assemblée populaire de wilaya, tenue dimanche et lundi derniers, le wali avait annoncé que les personnes concernées par ces aides et qui ne peuvent pas présenter un permis de construire, qui est «un document indispensable» pour l'obtention de cette subvention, seront prises en charge au titre d'un programme d'aide à l'aménagement d'un logement. **Akli T.**

Hydrocarbures

Baisse des quantités exportées en 2017

■ Les quantités d'hydrocarbures exportées par l'Algérie en 2017 ont connu une baisse de plus de 2% par rapport à 2016, selon la Banque d'Algérie.

Par Salem K.

Pour toute l'année 2017, les exportations des hydrocarbures ont baissé de 2,88% pour s'établir à 108,48 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) contre 111,69 millions de TEP en 2016. Ces diminutions des exportations en volume ont concerné beaucoup plus les hydrocarbures liquides (hors exportations de pétrole brut de Sonatrach) que les hydrocarbures gazeux, ajoute la Banque centrale. Par semestre, les quantités d'hydrocarbures exportées, qui avaient augmenté de 11,04% entre le premier et le second semestre de 2016, ont reculé à 55,43 millions de TEP au premier semestre de 2017 (-5,68%) pour finir à 52,96 millions de TEP au second semestre 2017 (-4,47%), souligne la Banque d'Algérie. En



dépît des baisses successives des volumes exportés au cours des deux semestres de 2017, la

hausse des prix du baril de pétrole s'est traduite par une augmentation des recettes d'ex-

portation d'hydrocarbures qui ont atteint 16,9 milliards de dollars au second semestre de 2017

contre 16,16 milliards de dollars au premier semestre 2017 et 15,45 milliards de dollars au second semestre de 2016. Pour toute l'année 2017, les recettes d'exportation d'hydrocarbures se sont établies à 33,06 milliards de dollars contre 27,92 milliards de dollars en 2016, en hausse de 18,42%. Concernant la tendance des cours de pétrole entre 2016 et 2017, le prix moyen semestriel du baril de brut avait connu son plus bas niveau au cours du 1er semestre de 2016 à 40,59 dollars. Il n'a cessé de remonter, depuis, pour atteindre une moyenne de 48,17 dollars au 2ème semestre 2016, de 50,85 dollars au 1er semestre de 2017 et finir à 57,24 dollars au 2ème semestre 2017. Pour toute l'année 2017, il a été de 53,98 dollars le baril contre 45 dollars en 2016.

S. K./APS

Pays-Bas - Algérie/Domaine agricole et gestion des déchets

Les Pays-Bas disposés à partager leur savoir-faire

L'ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Algérie, Robert Van Embden, a indiqué, mercredi à Constantine, que son pays était disposé à partager leur savoir-faire dans le domaine agricole et la gestion des déchets avec l'Algérie. S'exprimant lors d'une réunion de travail avec les responsables de la Chambre de commerce et d'industrie, CCIR-Rhumel, le diplomate néerlandais a souligné que son pays, qui cumule une grande expérience dans le domaine de l'agriculture et la

gestion des déchets, «était prêt à accompagner l'Algérie pour développer ces secteurs rentables». Affirmant que les Pays-Bas visent «une coopération économique durable», M. Van Embden a mis l'accent, dans ce sens, sur l'importance du programme de bourses professionnelles (MENA Scholarship Programme MSP) initié par son pays au profit des étudiants algériens et son impact sur le développement du partenariat économique entre les deux pays. Soulignant la solidité des

relations entre l'Algérie et les Pays-Bas, qui remontent, a-t-il dit, à plus de 400 ans, le diplomate a mis l'accent sur l'importance de la commission mixte algéro-néerlandaise co-présidée par les ministres des Affaires étrangères des deux pays et le Conseil d'affaires algéro-néerlandais dans «la consolidation des liens économiques notamment». De son côté, le président de la CCIR-Rhumel, Larbi Souici, qui s'est longuement étalé sur les avantages contenus dans le code de l'investissement algé-

rien s'agissant du partenariat étranger notamment, a souligné «l'entière disposition» des opérateurs économiques algériens, notamment ceux de la wilaya de Constantine, à accompagner l'élan de consolidation de la coopération entre les deux pays. Au cours de sa visite à Constantine, l'ambassadeur des Pays-Bas en Algérie a été reçu par le chef de l'exécutif local, avant de se rendre à l'université de Constantine 1, puis de visiter plusieurs sites historiques de la ville. **Fatah B.**

Du 16 au 19 avril à Oran

Onzièmes journées scientifiques et techniques de Sonatrach

Les 11^{es} journées scientifiques et techniques (JST 11) du groupe pétrolier Sonatrach se tiendront du 16 au 19 avril prochain à Oran, ont annoncé mercredi les organisateurs. De grandes compagnies pétrolières internationales dont ENI, CEPESA et Total prendront part à ce rendez-vous économique qui sera organisé sous le thème central «Innovation et partenariat, dans un contexte mondial de transition énergétique». Environ 1 300 participants sont attendus à cet événement dont 314 intervenants, qui animeront 11 axes thématiques couvrant l'en-

semble des métiers de l'industrie pétrolière et de soutien, selon les organisateurs de cette manifestation qui ont ajouté que, parmi les participants, 24% sont issus de 16 pays étrangers. Au menu de ces journées figurent 35 sessions de présentations orales, sept tables rondes, cinq sessions d'expertise, trois sessions d'animation spéciale et trois sessions de présentations journalières posters. En outre, les JST 11 qui se tiendront au Centre de conventions d'Oran (CCO), programment, en marge des conférences, la tenue de la 3^e édition de l'expo-science au niveau du

palais des expositions du même centre. Cette exposition prévoit la participation de 100 sociétés pétrolières et parapétrolières, a-t-on souligné de même source, notant que des stands d'exposition seront réservés aux universités et aux centres de recherche, à titre gracieux. Booster la dynamique de Sonatrach et l'accompagnement du changement induit par les projets structurants en cours de ce groupe pétrolier national, figure comme objectif de l'organisation de cette édition. Cette rencontre constitue une opportunité de partage et de valorisation de

l'expertise et du savoir-faire de la compagnie Sonatrach, notamment à la lumière des mutations géostratégiques et technologiques en cours, ont soutenu les organisateurs. Par ailleurs et à cette occasion, un hommage posthume sera rendu à un ancien vice-président de l'activité «Aval» du groupe Sonatrach, Mohamed Benchouia, et au président du comité de pilotage des JST 9, Baba Ghayou, qui est également ancien vice-président de l'activité «Amont».

Daïil Y.

Domaines des mines et de l'agroalimentaire

Yousfi discute avec l'ambassadeur polonais des opportunités de partenariat

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, a reçu, mercredi à Alger, l'ambassadeur de Pologne en Algérie, Wiltord Spirydowicz, avec qui il a discuté des possibilités de partenariat notamment dans les domaines des mines, de la métallurgie et de l'industrie agroalimentaire, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont abordé la coopération économique et le partenariat entre l'Algérie et la Pologne ainsi que les moyens de leur renforcement, selon la même source. Dans ce cadre, le ministre a exprimé le souhait de l'Algérie de bénéficier de l'expertise et de l'assistance technique polonaise dans le domaine des mines, en

particulier dans l'exploration des mines de plomb et zinc et l'exploitation des minerais de fer, tout en soulignant les longues traditions de coopération dans ce secteur. Concernant le domaine agroalimentaire, M. Yousfi a souligné que la Pologne pourrait, grâce à son expertise, aider au développement des centres techniques que le secteur de l'in-

dustrie est en train de lancer dans cette filière. Le ministre a également suggéré de lancer des partenariats dans la transformation des fruits et légumes, selon le communiqué, ajoutant qu'à l'issue de ces entretiens il a été convenu d'encourager des contrats entre les institutions et entreprises concernées.

Kheil B.

24 au 27 mars
à l'UST d'Oran

Journées nationales sur l'entrepreneuriat

DES JOURNÉES nationales sur l'entrepreneuriat se tiendront du 24 au 27 mars à l'Université des sciences et de la technologie d'Oran

«Mohamed-Boudiaf» (USTO-MB), a-t-on appris mercredi du responsable de la communication de cet établissement. Près de 200 étudiants prendront part à cette manifestation qui a pour objectif majeur de «promouvoir l'esprit entrepreneurial en milieu universitaire», a précisé Maamar Boudia. Cet événement vise également à «inculquer aux étudiants les valeurs de compétition et de performance propres à l'esprit "Start-up", et à encourager les échanges entre clubs scientifiques universitaires», a encore souligné le même responsable Boudia. Les étudiants participants activeront dans près de 70 clubs scientifiques actifs dans une trentaine d'établissements universitaires du pays. Plusieurs communications et workshops seront animés à cette occasion par des experts et enseignants-chercheurs, axés notamment sur le processus de création d'entreprise, le coaching professionnel, et la connaissance de l'environnement socio-économique. Les Journées nationales sur l'entrepreneuriat sont organisées par la Direction de l'amélioration du cadre de vie des étudiants et de l'animation en milieu universitaire, auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. (APS)

Tizi-Ouzou

Inauguration du marché de gros des fruits et légumes

■ Le marché de gros des fruits et légumes de la wilaya de Tizi-Ouzou, réalisé par un investisseur privé pour un montant de 1,2 milliard de dinars, a été inauguré mercredi par le wali Mohammed Bouderbali.

Par Safy T.

Implanté sur une parcelle de 11 hectares appartenant à l'investisseur, sise à la sortie est de Tizi-Ouzou sur l'axe de la rocade sud (vers Chamlal), ce nouveau marché mettra à la disposition de mandataires grossistes 68 locaux qui occuperont une surface de 10 000 m², selon la fiche technique présentée sur place.

Cet espace est également doté de 121 carreaux pour les activités saisonnières, de 17 locaux pour les grossistes en produits alimentaires de large consommation qui occuperont une superficie de 3400 m², d'un parking de 71 places pour les mandataires, et d'un autre de 184 places pour les véhicules lourds, de deux espaces charrettes et d'un abattoir ovins et bovins, a-t-on détaillé. Le marché de gros permettra «la création de 3 000 postes d'emploi et assurera la régulation du marché des fruits et légumes par la suppression de l'activité informelle à laquelle fait face la wilaya, en recasant les intervenants du marché de gros informel de la commune de Tadmaït au niveau de cet espace», a indiqué le wali. Il va également induire une dynamique économique locale

par l'émergence d'un pôle commercial important à l'échelle de wilaya, a souligné M. Bouderbali qui a rappelé que l'administration locale «encourage et soutient toutes les initiatives d'investissement créatrices de richesses et d'emplois», observant que Tizi-Ouzou «dispose d'une ressource humaine qualifiée et compétente, ce qui ouvre de belles perspectives en matière d'investissement et de renforcement de l'activité économique au niveau local». S.



Oran

La gérance des arènes confiée à l'entreprise de gestion du parc d'attractions

La gérance des arènes d'Oran a été confiée à l'entreprise de gestion du parc d'attractions qui devra exploiter cet espace par l'organisation d'activités culturelles et artistiques, a-t-on appris mercredi du wali.

Lors de la deuxième journée de la première session ordinaire de l'Assemblée populaire (APW) d'Oran, Mouloud Cherifi a indiqué que cette opération est à titre expérimental, ajoutant qu'il est attendu que l'entreprise chargée de la gestion des arènes d'organiser des manifestations artistiques et culturelles pour redonner vie à cet espace qui fait partie du patrimoine de la ville.

Les travaux de la deuxième journée de

cette session ont été consacrés au dossiers de transport et des préparatifs de la saison estivale.

Le directeur du tourisme, Omar Kaim Belabbas, a fait savoir qu'une série de mesures ont été prises en prévision de l'été prochain, insistant sur la gratuité des plages.

Pour sa part, le directeur des transports a présenté un bilan de son secteur, qui a été débattu par les membres de l'APW.

Au sujet de la préparation de la saison estivale, le wali a indiqué qu'une série de mesures seront prises pour atténuer la lancinante congestion de la circulation routière vers la Corniche oranaise. Une instruction

interdisant la circulation des poids lourds entre le port d'Oran et le complexe des Andalouses sera promulguée, a-t-il annoncé.

Pour ce qui est de l'embouteillage enregistré au niveau du rond point du quartier «La Pépinière», Mouloud Cherifi a fait savoir que deux propositions sont à l'étude avec le ministère de tutelle portant sur la réalisation d'une trémie ou l'aménagement du giratoire et sa dotation de feux tricolores.

Par ailleurs, le wali a instruit la direction de la culture de présenter une demande pour le retour du festival du rai à Oran, organisé ces dernières années à Sidi Bel-Abbès.

Hnai Y.

Thermalisme

Les stations de Chiqueur et Sidi Abdelli seront concédées à des investisseurs

Les stations thermales communales de Chiqueur et Sidi Abdelli seront concédées à des investisseurs pour leur gestion, a indiqué mercredi le wali de Tlemcen. Gérées actuellement par les communes où elles sont implantées, à savoir Hammam Boughrara et Sid Abdelli, ces stations seront concédées par le cahier des charges à des investisseurs, a indiqué Ali Benyaïche à la presse, en marge de sa visite d'inspection de la station de Hammam Chiqueur, située à cinq kilomètres de la ville frontalière de Maghnia et à 31 km de Tlemcen.

«La gestion communale de ces deux établissements a montré ses limites au vu de leur situation actuelle, en dépit des valeurs curatives de leurs eaux, d'où l'impérieuse nécessité de les confier à des professionnels pour les réhabiliter et les mettre en valeur», a-t-il souligné.

La station de Hammam Boughrara, dont les eaux sont très demandées par les malades de plusieurs wilayas du pays en raison de leurs vertus curatives pour les pathologies

dermatologiques, rhumatismales, articulaires, affections du côlon et rénales, notamment l'effritement des calculs rénaux, «a déjà reçu une première offre, actuellement à l'étude» au niveau de la wilaya, selon le responsable de l'exécutif, qui a fait savoir que le dossier présenté prévoit la création de 100 postes

d'emploi. Un cahier des charges précis sera élaboré par les services de la wilaya en vue d'assurer toutes les conditions de réussite pour ces deux établissements, a ajouté Ali Benyaïche. La station de Chiqueur, constituée de piscines et douches publiques, est un ancien site préhistorique, dont

les grottes existent encore, rappelle-t-on à l'APC d'implantation, ajoutant qu'elle a bénéficié, en 2005, d'une opération de réhabilitation pour laquelle a été alloué un montant de 4,6 millions DA, dont quatre millions de dinars dégagés par la wilaya. Les travaux ont porté sur l'entretien des douches, bassins et vestiaires,

outre l'aménagement des espaces attenants, après une fermeture d'un peu plus de deux années suite à sa détérioration. La wilaya de Tlemcen abrite également la station thermique de Hammam Boughrara, gérée par l'Entreprise de gestion touristique de Tlemcen (EGTT).

Ghani T.

Béchar

Campagne de sensibilisation sur la gestion et l'économie de l'eau

Une campagne de sensibilisation des élèves scolarisés et des stagiaires de la formation professionnelle sur le processus administratif et technique de gestion de l'eau, sa préservation et son économie, est actuellement initiée par l'agence du bassin hydrographique du Sahara (ABHS), a-t-on appris mercredi auprès de cette structure à Béchar.

Cette campagne qui concerne 15 établissements scolaires des trois paliers de l'enseignement et 3 centres de formation professionnelle, soit plus de 3 000 personnes, permet d'imprégner cette catégorie de la population de la wilaya sur le fonctionnement des différents schémas et programmes de forages, stockage, traitement des eaux souterraines et superficielles, de même que les efforts en matière de mobilisation des res-

sources en eau et du coût élevé des charges supportées par l'Etat pour l'accès à l'eau du citoyen, a précisé à l'APS, M'hamed Bendidi, responsable de l'ABHS, qui relève de l'agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE).

Le but à travers cette campagne de sensibilisation et d'information est de véhiculer aux citoyens un message sur la nécessité de l'économie de l'eau pour les inciter à une rationalisation de la consommation de ce précieux liquide, a-t-il souligné.

Des visites guidées aux infrastructures de retenue et de stockage des eaux, à l'exemple du barrage de Djorf Ettorba et des différents châteaux d'eau, sont organisées au profit des élèves, dans le but de leur faire connaître aussi les techniques hydrauliques et les réalisations concrétisées par le sec-

teur dans ces domaines, selon le même responsable.

Actuellement l'ABHS est chargée du suivi de 69 forages relevant des secteurs de l'industrie, du tourisme et des prestations de services à travers la wilaya de Béchar, de même qu'elle contribue annuellement à la mise à jour du plan national de l'eau potable dans les wilayas de Béchar et Tindouf, ainsi que celui des eaux utilisées, en plus de la collecte des redevances de prélèvement de l'eau du domaine public dans le secteur des hydrocarbures, de l'industrie, du tourisme et des services.

La collecte et l'analyse des données sur les réalités locales des ressources en eau dans la perspective d'une meilleure gestion intégrée de ces ressources est l'autre activité de l'ABHS.

R. R.



Sahara occidental

Khedad : «En désarroi, le Maroc cherche à perturber les efforts de l'émissaire onusien»

■ Le Maroc «cherche des prétextes» pour perturber les efforts de l'émissaire onusien, Horst Kohler, a déclaré mercredi à New York, le coordinateur sahraoui auprès de la Minurso, M'hamed Khedad, appelant le Conseil de sécurité à apporter son soutien au médiateur allemand.



Par Moncef G.

S exprimant mercredi à l'APS, à quelques heures du briefing prévu sur le Sahara occidental au Conseil de sécurité de l'ONU, M'hamed Khedad a souligné que le Maroc était «en désarroi» après la décision de l'émissaire de l'ONU d'élargir le cercle de la médiation à d'autres pays et organisations. Son désarroi a été accentué après sa défaite fin février à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), a relevé le coordinateur sahraoui.

«Le Maroc fait feu de tous bords pour entraver le travail de M. Kohler», a-t-il ajouté, précisant que la vision prônée par le nouvel émissaire «détruisait tous les concepts construits ces dernières années sur le maintien exclusif du dossier du Sahara occidental au sein du Conseil de sécurité», où Rabat jouit de l'appui inconditionnel de la France.

Depuis janvier, l'ancien président allemand a tenu une série de consultations avec des res-

ponsables de l'Union africaine, de l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres pays européens comme la Suède et la Grande-Bretagne, après avoir rencontré les parties au conflit et les deux pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie. M. Khedad a émis le souhait de voir «le Conseil de sécurité soutenir l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU et l'aider dans sa mission de médiation au lieu d'être un obstacle à la recherche d'une solution» à ce conflit vieux de 40 ans. Kohler est attendu cet après-midi au Conseil de sécurité pour faire son premier briefing sur le Sahara occidental. Jusqu'ici aucun élément n'a filtré sur le contenu de sa présentation, prévue à huis clos.

Ce briefing, scruté de près à New York, devrait fournir les premières indications sur le prochain rapport que Kohler va présenter en avril à l'occasion du renouvellement du mandat de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso). Des sources proches du dossier évo-

quent l'éventualité d'une déclaration de soutien qui sera faite par le Conseil de sécurité pour appuyer les efforts de médiation menés par Kohler.

Ces déclarations font souvent l'objet de multiples tractations au sein du Conseil de sécurité qui pourrait se contenter aujourd'hui de simples éléments à la presse délivrés sous forme de communiqué de presse par le président du Conseil de sécurité au nom des 15 membres de l'organe onusien.

Le Conseil de sécurité n'a pas encore tranché sur l'opportunité de publier cette déclaration de soutien, affirment les mêmes sources.

Le rôle que devrait jouer Kohler est un élément important dans le processus de paix au Sahara occidental mais il ne sera pas décisif sans le soutien du Conseil de sécurité, s'accordent à dire plusieurs observateurs. Etant donné l'impasse dans laquelle se trouve le processus onusien, le Conseil de sécurité «pourrait envisager des moyens afin de soutenir Kohler dans ses efforts pour tenir un cinquième round de négociations», souligne l'agenda prévisionnel du Conseil de sécurité publié début mars.

Rappelant le contexte de ce blocage, le document relève que les divisions au sein du Conseil de sécurité ont accentué «son incapacité à s'entendre» même sur le règlement des dernières crises survenues au Sahara occidental. «Le Conseil de sécurité est resté silencieux» sur les crises d'El Guergarat et de la Minurso sur «insistance de la France qui soutient la position du Maroc», souligne-t-on dans les précisions accompagnant cet agenda.

M. G./APS

Extension de l'accord de pêche UE-Maroc au Sahara occidental

Le Front Polisario condamne la proposition du Conseil de l'UE

Le ministre délégué, représentant du Front Polisario pour l'Europe, Mohamed Sidati a condamné mercredi la proposition du Conseil de l'UE d'étendre l'accord de pêche UE-Maroc au Sahara occidental, exhortant les Etats membres de l'Union à «rejeter» la proposition et à ouvrir un dialogue «constructif» avec le seul représentant légitime du peuple sahraoui, le Front Polisario.

«L'annonce d'aujourd'hui va à l'encontre de la décision de la Cour» européenne de justice (CJUE) du 27 février 2018, a-t-il déclaré à l'APS en réaction à la proposition du Conseil de l'UE. Le ministre sahraoui a appelé, à ce titre, les Etats membres de l'UE à «rejeter cette proposition et à ouvrir, plutôt, un véritable dialogue constructif avec le Front Polisario, le représentant légitime du peuple sahraoui reconnu par l'ONU». Dans le cas contraire, Mohamed Sidati a affirmé que le Front Polisario est «tout à fait prêt à retourner devant la Cour européenne de justice pour défendre les droits juridiques et internationaux du peuple sahraoui». La Commission européenne a adopté mercredi

une proposition du Conseil de l'UE qui prévoit d'étendre l'actuel accord UE-Maroc de partenariat dans le secteur de la pêche au «territoire non autonome du Sahara occidental» sous certaines conditions dont l'inclusion d'une «clause de révision permettant de prendre en compte un accord politique mutuellement acceptable (...) qui permettrait l'autodétermination du peuple du Sahara occidental». Le Conseil de l'UE qui a jugé «possible d'étendre les accords bilatéraux avec le Maroc au Sahara occidental» a, néanmoins, assorti cette possibilité par certaines conditions, soulignant que tout arrangement entre l'UE et le Maroc doit être «provisoire» aussi longtemps que la résolution du conflit au Sahara occidental «reste en suspens». Pourtant, la Cour européenne de justice (CJUE) a conclu, fin février, que l'accord de pêche UE-Maroc n'est pas applicable au Sahara occidental et à ses eaux adjacentes. Selon la CJUE, l'inclusion du territoire du Sahara occidental dans le champ d'application de l'accord de pêche enfreindrait plusieurs règles de droit international général

applicables dans les relations entre l'Union et le royaume du Maroc, notamment le principe d'autodétermination. La Cour a jugé que, compte tenu du fait que le territoire du Sahara occidental ne fait pas partie du territoire du Maroc, les eaux adjacentes au territoire du Sahara occidental ne relèvent pas de la zone de pêche marocaine visée par l'accord de pêche. «La Commission européenne a une fois de plus démontré son mépris total pour l'Etat de droit, et reste plutôt déterminée à renforcer la complicité de l'UE dans l'occupation illégale et l'exploitation du Sahara occidental», a-t-il regretté le responsable sahraoui. Il a souligné, dans ce contexte, «le timing de cette proposition illégale» qui coïncide avec le briefing de Horst Kohler, l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies au Sahara occidental devant le Conseil de sécurité. Pour Mohamed Sidati, la proposition du Conseil «remet en question l'engagement de l'UE en faveur de la paix et en faveur des efforts de Horst Kohler pour relancer le processus politique».

Mahi Y.

Algérie/RASD

Djamel Kaouane reçoit le ministre sahraoui de l'Information

Le ministre de la Communication, Djamel Kaouane a reçu en audience, mercredi à Alger, son homologue de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Hamada Salma, a indiqué un communiqué du ministère.

M. Salma, porteur d'un message de fraternité du Président sahraoui, Ibrahim Ghali, au pré-

sident de la République, Abdelaziz Bouteflika, et au peuple algérien, a tenu à «mettre en exergue l'engagement indéfectible de l'Algérie pour la cause sahraouie et pour le droit de son peuple à l'autodétermination», a ajouté la même source.

«L'audience a permis de passer en revue les différents domaines de coopération du

secteur de la communication et de l'information entre les deux pays, qui doivent se renforcer afin de les adapter aux exigences technologiques actuelles et aux multiples défis régionaux et internationaux», a souligné le communiqué.

M. Kaouane, qui a tenu à réaffirmer l'attachement de l'Algérie au respect du droit du peuple

sahraoui à disposer de lui-même, conformément à la légalité internationale, a rappelé «la longue tradition de coopération entre l'Algérie et la RASD en matière de communication, qui ne peut que se développer davantage et trouver les voies et moyens d'un devenir plus efficient» a conclu la même source.

L. B.

Tunisie Un «terroriste» appréhendé dans le gouvernorat de Zaghuan

UN «TERRORISTE» a été appréhendé par la brigade d'enquête et de recherche de la garde nationale d'El Fahs (gouvernorat de Zaghuan) dans le nord de la Tunisie, a indiqué mercredi le ministère de l'Intérieur dans un communiqué. Agé de 27 ans et originaire d'El Fahs, l'individu qualifié de «terroriste» par le ministère de l'Intérieur fait l'objet de deux avis de recherches pour «menace» et «agression avec violence». Il a été placé en garde à vue, indique-t-on de même source.

R. M.



Mozambique

La menace islamiste plane sur le nord du pays

■ Nichée au fond d'un entrelacs de ruelles de Mocimboa Da Praia, dans l'extrême nord du Mozambique, la mosquée de Nanduadua n'est plus qu'un tas de gravats. Quelques femmes voilées pressent le pas pour la passer, sans même y jeter un regard.

Par Rosa C.

«C'était la mosquée des criminels», lâche devant ce qu'il reste du bâtiment un des voisins du quartier, Ussene Amisse, «la mosquée de ceux qui ont un cœur de pierre». Le gouvernement de Maputo a ordonné sa destruction en octobre, dans la foulée d'une attaque meurtrière attribuée à un groupe de jeunes musulmans radicaux qui y avaient fait son nid. Cette première opération islamiste a claqué comme un coup de tonnerre dans un pays en crise financière et toujours agité par les convulsions de sa longue guerre civile. Jusque-là, le Mozambique n'apparaissait sur aucune carte de la menace djihadiste. Dans la par-

tie nord du pays, à majorité musulmane, l'attaque a fait souffler un vent d'inquiétude qui ne retombe pas, nourri par de nouveaux incidents armés et une vague de mystérieux enlèvements. La foudre djihadiste est tombée sur Mocimboa et ses quelque 40 000 habitants dans la nuit du 4 au 5 octobre. «Vers 3h00 du matin, on a entendu des cris et des coups de feu. On a trouvé ça normal parce que c'était jour de fête», se souvient un habitant, Juma Tuaibo. «Mais on a vite compris que les jeunes de la mosquée étaient à l'origine de ces incidents. Alors on est parti se réfugier dans les villages alentours». Connus sous le nom de «al-shabab» - «les jeunes» en arabe - des dizaines d'hommes armés ont pris d'assaut le com-

missariat, la caserne et un poste des gardes forestiers. En quelques heures, ils se rendent maîtres de toute la ville. «Nous avons été pris par surprise», reconnaît sous couvert de l'anonymat un responsable local. «Il nous a fallu deux jours de combats et l'appui de renforts venus de tout le district pour chasser les bandits de la ville». Le bilan des événements est lourd. Deux policiers, un chef de quartier et quatorze «assaillants» tués. Les autorités répugnent d'abord à parler de «terrorisme». Elles évoquent un «groupe» dont l'objectif serait de «renverser l'ordre établi». Mais, assurent-elles, il n'a rien à voir avec les «al-shabab» qui sèment la terreur en Somalie à grands coups d'attentats. Passé le choc, le gouvernement a rapidement réagi. En quelques semaines, plus de 300 musulmans sont arrêtés et plusieurs mosquées fermées. Le président Filipe Nyusi limoge aussi les patrons de l'armée et des services de renseignement, coupables de ne pas avoir tiré la sonnette d'alarme. A Mocimboa pourtant, l'éclosion d'une frange radicale dans la communauté musulmane était connue de tous.

«Ça a commencé il y a trois ans. Une cinquantaine de jeunes qui disaient que nous n'étions pas de vrais musulmans», raconte Ussene Amisse, professeur dans une école coranique. «Certains d'entre eux ont appris ces choses en Somalie. C'est en rentrant qu'ils ont commencé à créer des problèmes». A leurs ouailles, ils ordonnent alors de ne plus envoyer les enfants à l'école, de ne plus voter, de désobéir aux autorités. «Ils ont suivi l'exemple des fondamentalistes d'autres pays», regrette un des chefs religieux de la ville, Amadi Mboni. «Nous le savions, nous avons informé nos autorités du danger», poursuit-il, «mais nous n'avons pas pu empêcher beaucoup de nos enfants et



Ph. > D. R.

petits-enfants de les rejoindre». Le Mozambique compte officiellement 17% de musulmans, pas loin du double affirmant les responsables de leur communauté. Le parti au pouvoir depuis l'indépendance, le Frelimo, se targue de leur parfaite coexistence avec les autres religions. Mais le nord du Mozambique a été largement oublié de l'essor économique des années 2000. Et sa population redoute de ne recevoir que les gouttes de la pluie de pétrodollars attendue des gisements de gaz de palma, au nord de Mocimboa. Dans ce contexte, le discours radical des «al-shabab» a rencontré des oreilles très attentives. «C'est une zone de grande influence musulmane, où le pouvoir de l'Etat est faible», résume le patron de presse et commentateur d'opposition Fernando Lima. A l'exception d'une paire de véhicules blindés ostensiblement stationnés devant le QG de la police, Mocimboa a retrouvé aujourd'hui son activité habituelle. «La situation est calme et sous contrôle», martèle le porte-parole régional de la police, Augusto Guta. «La

vie est revenue à la normale, nous avons repris le travail», se félicite le maire de la ville, Fernando Neves, «ces gens ont utilisé l'islam pour nous diviser (...) Mais ils n'y parviendront pas».

Les barrages des forces de l'ordre ont disparu et les habitants de Mocimboa ont participé par centaines le 7 mars à sa fête annuelle. Mais les mises en garde de la police aux voyageurs racontent une toute autre histoire. Les autorités refusent de livrer le moindre détail sur le nombre ou l'activité des «al-shabab». Mais, selon de nombreux témoignages, ils se sont repliés dans les épaisses forêts de la région, d'où ils continuent à semer le trouble. La semaine dernière encore, ils ont attaqué le village de Chitolo. Un habitant a été tué et des cases incendiées, selon la radio d'état. «Depuis les attaques, je ne vais plus dans les autres villages, seule l'armée y va», confie Amisse Oumar, le chef de Quelimane, a une quinzaine de km au nord de Mocimboa.

R. C.



Points chauds

Financement

Par Fouzia Mahmoudi

Nicolas Sarkozy a été placé mercredi en garde à vue concernant le financement supposé de sa campagne présidentielle de 2008 par l'ancien président libyen, Mouammar Kadhafi. Ces soupçons de financements pèsent depuis plusieurs années sur l'ancien président français qui est aujourd'hui sommé de s'en expliquer. Jeudi soir, il s'est rendu au JT du 20h de TF1 pour s'expliquer et restaurer «son honneur». En effet, il s'est défendu avec véhémence, promettant de «faire triompher son honneur», victime de «l'ignominie» de la «bande à Kadhafi» et de Mediapart. «Je veux dire la profondeur de mon indignation», a commencé Sarkozy. «Je dois aux Français la vérité, je n'ai jamais trahi leur confiance», a-t-il assuré. «Aucun élément nouveau n'a été produit», a expliqué l'ancien président de la République française. «Je n'avais connaissance d'aucun élément puisque je n'avais pas accès au dossier», a-t-il expliqué. L'ancien chef de l'Etat a aussi visé Edwy Plenel et ses «amis peu recommandables», citant Tariq Ramadan. «Il n'y a que la haine, la boue, la médiocrité, la calomnie», s'est emporté Nicolas Sarkozy, visiblement affecté, accusant «la bande à Kadhafi, de bande d'assassins» d'«injures et de calomnies». Sur Ziad Takieddine, l'ex-chef de l'Etat reconnaît l'avoir rencontré à deux reprises, confirmant nos informations : «une fois en 2002 et une fois en 2003». «Entre 2004 et aujourd'hui, je ne l'ai jamais revu», assure-t-il. Sarkozy accuse l'homme d'affaires, un «malfaiteur», d'avoir menti à plusieurs reprises, et il se fait fort de produire les preuves qu'il faut. Takieddine est «un intermédiaire sulfureux, qui a fait de la prison, a pillé l'Etat libyen [et] a été bibe-ronné à l'argent de Kadhafi», a lancé l'ex-chef de l'Etat sur TF1. Takieddine a assuré lui avoir remis en mains propres une valise d'argent «autour du 27 janvier 2007». «J'ai la preuve que le 27 janvier je n'étais pas à Paris, j'étais à Avignon», tout comme les jours avant et après cette date. Autre mensonge, d'après lui, l'homme d'affaires dit avoir rencontré Claude Guéant «dans son bureau au premier étage du ministère de l'Intérieur». Or, le bureau du directeur de cabinet «est au rez-de-chaussée». Takieddine est lui-même en examen dans cette enquête. «Je pourrai cette bande, je ferai triompher mon honneur», même si cela doit prendre «un an, cinq ans, dix ans». «C'est la France, c'est la fonction» de chef de l'Etat qui est attaquée, a-t-il lancé. «La politique, c'est fini ; mais la France, ça ne sera jamais fini», a déclaré Nicolas Sarkozy. Mercredi dans la soirée, après presque deux jours de garde à vue, il a été mis en examen pour «corruption passive», «financement illégal de campagne électorale» et «recel de fonds publics libyens». D'après son contrôle judiciaire, Nicolas Sarkozy n'a pas le droit de se rendre dans quatre pays, dont la Libye, ni de rencontrer neuf protagonistes, dont deux très proches, Claude Guéant et Brice Hortefeux, a-t-on appris jeudi de source proche du dossier. Et si Sarkozy se défend avec force il en était de même pour François Fillon il y a 15 mois, et pourtant sa culpabilité fait aujourd'hui peu de doute. Reste à Sarkozy à prouver effectivement son innocence et à éviter le stigma de la culpabilité qu'il portera longtemps, surtout vu les faits qui lui sont reprochés, et qui aura certainement raison de toute tentative de retour à la vie politique.

F. M.

Affaire Skripal

Moscou accuse Londres de pousser l'UE à la confrontation avec les Russes

Le Royaume-Uni de pousser ses alliés européens à la confrontation avec les Russes, après la décision de l'UE de rappeler son ambassadeur à Moscou en signe de soutien à Londres dans l'affaire de l'empoisonnement d'un ex-espion russe.

L'empoisonnement de l'ex-agent double russe Sergueï Skripal et de sa fille loulia, le 4 mars, à Salisbury en Grande-Bretagne, a provoqué une grave crise diplomatique entre Moscou et Londres et détérioré des relations déjà tendues, après que la première ministre britannique Theresa May ait affirmé que la

Russie était «très probablement» derrière l'attaque. Réunis jeudi à Bruxelles pour un sommet, les dirigeants de l'union européenne sont tombés d'accord «pour considérer, avec le gouvernement britannique, que la Russie est très probablement derrière l'attaque de Salisbury et qu'il n'y a pas d'autre explication possible», a annoncé jeudi soir le président du conseil européen, le polonais Donald Tusk.

Dans la foulée, l'UE a décidé de rappeler son ambassadeur en Russie pour «consultations», une décision dénoncée hier avec véhémence par Moscou, qui clame son innocence depuis

le début de l'affaire. «Nous regrettons qu'une nouvelle fois on prenne de telles décisions en utilisant la formulation "très probablement"», a déclaré à la presse le porte-parole du kremlin, Dmitri Peskov, en déplorant que la Russie «ne puisse toujours pas obtenir des informations» de Londres sur cette affaire.

Les autorités britanniques «cherchent fiévreusement à forcer leurs alliés à prendre des mesures visant à la confrontation» avec Moscou, a accusé pour sa part le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov, en visite à Hanoi et cité par l'agence publique russe ria Novosil.



Festival

«Labess» et «Koum Tara» au 13^e «Jazz à Carthage»

■ Le musicien algérien Nedjim Bouizzoul et son groupe «Labess» ainsi que l'ensemble franco-algérien «Koum Tara» sont annoncés au programme du 13^e Festival «Jazz à Carthage» prévu dans la capitale tunisienne du 6 au 15 avril, annoncent les organisateurs.

Par Adéla S.

Ces deux formations musicales se produiront lors de cet événement musical incontournable dans la région qui annonce un programme de 17 spectacles représentant des pays comme la Tunisie, la France, l'Espagne ou encore la Suisse.

Cette 13^e édition s'ouvrira par l'Américain Jalen N'Gonda et le duo malien Amadou & Myriam alors que sept formations françaises prendront également part à cette manifestation dont Emily Loizeau, Isaac Delusion, Broken

Back, ou encore Charles Pasi.

Les artistes Mariana and the Kats (Autriche), Elina Duni (Suisse), Enrico Rava (Italie) et le pianiste Japonais Makik Hirabayashi sont également au programme de «Jazz à Carthage». Formé en 2004 à Montréal par le guitariste, auteur et compositeur Nedjim Bouizzoul, le groupe «Labess» a sorti son premier album «*Tout va bien*» en 2007 qui sera suivi de «*Identité*» (2012) et «*La route*» (2016). Le groupe a fait plusieurs tournées qui l'ont mené dans plusieurs pays d'Europe, en Tunisie, au Maroc en plus d'une tournée en Amérique lati-



ne. Pour sa part l'ensemble «Koum Tara» composé de musiciens algériens et français conduit par le compositeur

Karim Maurice, est un projet musical explorant les passerelles entre la musique algérienne, la musique classique univer-

selle et le jazz à travers un quatuor à cordes et une section de musique châabie.

A. S./APS

Festival national des arts plastiques de Sétif 45 artistes plasticiens présents à Bir El Arch

Le festival national des arts plastiques ouvert mercredi à la maison de jeunes de la commune Bir El Arch (à l'Est de Sétif) a été marqué par la participation de quarante cinq artistes plasticiens venus de vingt sept wilayas du pays. Cette manifestation devant se poursuivre jusqu'au 25 mars en cours a été organisée à l'initiative de la maison de jeunes de Bir El Arch et l'Office des établissements de jeunes (Odej) en collaboration avec l'association des activités de jeunes, les ligues de jeunes et l'association de l'information et de la communication de Sétif, a précisé le directeur de wilaya la Jeunesse et des sports, Aziz Tahir à l'APS.

L'organisation du festival national des arts plastiques s'inscrit dans le cadre du programme du ministère de tutelle visant l'encouragement de la créativité dans toute sa diversité et la prise en charge des préoccupations des jeunes, a ajouté le même responsable.

Au menu de ce festival des expositions des toiles d'arts plastiques, des journées de formation au profit des exposants dans le domaine des arts plastiques et la décoration en plus de concours du meilleur dessin et de la meilleure murale, a souligné le même responsable qui a fait état également de l'organisa-

tion de visites touristiques dans plusieurs sites archéologiques de la wilaya.

Ce festival a pour but d'encourager et d'encadrer les talents en leur donnant la chance d'exposer leurs œuvres a encore souligné le même responsable qui a mis l'accent sur l'importance de ce genre de ren-

dez-vous dans la consolidation des échanges entre professionnels au service de la culture.

S'agissant du programme arrêté à l'occasion des vacances scolaires du printemps, le même responsable a rappelé que plusieurs activités sportives, culturelles et de distraction ont été programmées à l'instar de la

manifestation «le printemps des jeunes» organisée en collaboration avec une association de jeunes de la Tunisie et une maison de jeunes de la wilaya de Tizi Ouzou. Plusieurs cycles de formation au profit de jeunes ont été lancés à l'occasion des vacances scolaires de printemps et ont ciblé 50 encadreurs de

campes de vacances, a fait savoir Aziz Tahir, précisant que 120 jeunes ont été également formés dans les métiers du tourisme en collaboration avec la Fédération algérienne de natation (FAN) en prévision de l'ouverture prochaine de plusieurs piscines de proximité dans la wilaya.

Ali Y.

Film méditerranéen Ouverture de la 3^e édition du Festival d'Annaba

La 3^e édition du Festival d'Annaba du film méditerranéen (FAFM) a été ouverte mercredi soir au théâtre régional Azzedine-Medjoubi, sous le signe de l'accompagnement de l'acte culturel au service du développement local.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le secrétaire général du ministère de la Culture, Ismail Oulebssir, des autorités locales, de plusieurs invités et d'un public nombreux.

Intervenant au nom du ministre de la Culture, M. Oulebssir a affirmé que le rendez-vous renouvelé avec le FAFM constitue «une consécration de la créativité artistique» et «une concrétisation d'une politique visant à inculquer l'acte culturel et d'en faire une tribune de rayonnement».

Il a ajouté que l'appui des différents rendez-vous culturels et artistiques traduit les efforts déployés pour faire des ces rendez-vous, «des opportunités pour la promotion du cinéma algérien et la mise en valeur des jeunes capacités artistiques et l'encouragement de l'industrie du cinéma».

«Le festival d'Annaba du film méditerranéen, le festival international du film arabe d'Oran et le festival international du cinéma d'Alger sont en mesure de dynamiser la vie culturelle» a encore ajouté le SG du ministère de la Culture soulignant l'importance de la participation des acteurs locaux, instances, opérateurs économiques et société civile dans la préservation de telles manifestations. De son côté, le commissaire du FAFM, Saïd

Ouled Khalifa a valorisé l'apport de ce festival pour les jeunes talents artistique de la Coquette affirmant l'importance de la formation et l'encadrement d'une jeune génération de créateurs pour relever le flambeau du cinéma algérien

La Coquette a déroulé, mercredi soir, le tapis rouge pour ses invités, cinéastes algériens et étrangers représentant 17 pays de la méditerranée, depuis la place des Martyrs, au centre ville, non loin du théâtre, et a accueilli ses hôtes au rythme du folklore annabi, du spectacle de fantasia avec l'élégance et le raffinement de la gandoura (robe) traditionnelle de la Coquette.

La soirée inaugurale du FAFM, organisée sous l'égide du président de la République, Abdelaziz Bouteflika a été mar-

quée par la projection du film «*Une famille syrienne*» du réalisateur belge, Philippe Van Leeuw représentant la Belgique, le pays invité d'honneur de cette édition.

Réalisé en 2017, «*Une famille syrienne*» est une production franco-belge-libanaise relatant en 85 minutes les souffrances d'une famille «otage» de la crise syrienne. Filmé à Beyrouth (Liban), le film dont le rôle principal est campé par la libanaise Houyem Abbas relate la Syrie en guerre, et le vécu d'une mère et ses enfants, cachés dans leur appartement essayant courageusement de s'organiser au jour le jour pour continuer à vivre malgré les pénuries et le danger.

Le film traite de la question syrienne, d'un point de vue social et humain et raconte la souffrance des syriens dans une guerre qui s'est répandue dans les rues et a atteint les foyers et les familles avec les pires images de la souffrance.

Devant se poursuivre jusqu'au 27 mars en cours, la 3^e édition du Festival d'Annaba du film méditerranéen propose 60 films de transcrire en musique les pensées de Frantz Fanon suite à la rencontre entre Redha Benabdallah et le pianiste Maher Beauroy, deux musiciens confirmés et universitaires ayant suivi des études poussées en Europe et aux Etats-Unis. En duo, puis en trio, «Insula» a déjà sillonné les scènes en Algérie, en France, en Guyane ou encore au Brésil.

R. C.

Racim C.

Musique / Tournée internationale

«Insula» un spectacle en hommage à Frantz Fanon

Le trio «Insula», composé de musiciens algérien, martiniquais et brésilien, organise un spectacle en hommage au penseur, essayiste et psychiatre Frantz Fanon, qui est en tournée à travers plusieurs villes du monde, annonce le groupe.

Ce trio compte le luthiste Redha Benabdallah, docteur en musicologie à l'Université de Paris et enseignant de musique arabo-andalouse en France, le pianiste martiniquais de jazz Maher Beauroy et le percussion-

niste brésilien Adriano Tenorio.

Le dernier projet du groupe qui se veut comme une recherche transversale, entre musique et littérature, sur Frantz Fanon et sa pensée anticolonialiste, présente sur scène les cultures algérienne et martiniquaise dans un mélange d'authenticité et de modernité, entre jazz martiniquais et musique andalouse dans plusieurs déclinaisons.

Ce projet avait entamé une tournée au début du mois de

mars dans plusieurs pays d'Amérique Latine à l'image du Mexique, de l'Equateur, de la Colombie, ou encore du Panama. A partir du 28 mars, le trio «Insula» entame une tournée dans sept villes en Russie avant de se produire au Moyen-Orient (Bahreïn, Arabie saoudite et Emirats arabes unis) du 12 au 18 avril. Au mois de juillet, les musiciens du projet annoncent également quatre concerts prévus en Indonésie.

Le projet «Insula» a été dévoilé



Ligue des champions et Coupe de la CAF
Le MCA et l'ESS
 dans le groupe de la mort

LE MC ALGER et l'ES Sétif ont été versés dans le groupe (B) lors de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique 2018 de football, selon les résultats du tirage au sort effectué mercredi au Caire.

Outre le MC Alger et l'ES Sétif, le groupe B comprend également Difaa El Jadidi (Maroc) et le TP Mazembe (RD Congo).

La première journée de la phase de poules, prévue les 4-6 mai prochain, opposera le MC Alger à l'ES Sétif, alors que la deuxième journée est prévue pour les 15 et 16 mai, avant une pause jusqu'au 27 juillet en raison de la Coupe du monde 2018 en Russie.

L'Entente de Sétif s'était qualifiée pour la phase de poules aux dépens des Ghanéens d'Aduana Stars, non sans s'incliner en match aller (1-0) disputé au stade Agyeman Badu à Dormaa Ahenkro.

Lors de la seconde manche disputée dimanche dernier soir au stade du 8-Mai 1945 à huis clos, les Sétifiens ont renversé la vapeur de fort belle manière en l'emportant sur le score sans appel de 4 à 0. De son côté, le MC Alger avait facilement com-



posé son billet face au Nigériens de MFM FC grâce à sa large victoire samedi (6-0) en 16es de finale (retour) de l'épreuve, au stade olympique du 5-Juillet. En match aller, Le Doyen s'est incliné sur le score de 2 à 1. Par ailleurs et pour ce qui est de la Coupe de la CAF, les deux représentants algériens sont fixés sur leurs adversaires. Ainsi, le CR Belouizdad affrontera la formation ivoirienne de l'ASEC Mimosas, dans un match des retrouvailles après le fameux (7/0) face à cette même formation en 2001. L'USM Alger, lui, donnera la réplique au Plateau FC du Nigeria dans une rencontre qui s'annonce difficile pour les Rouge et Noir.

Tennis/ITF du CAT nord-africain
Rihane au dernier carré,
Benkaddour sorti

LE TENNIS MAN algérien, Youcef Rihane, s'est offert une brillante qualification pour le dernier carré de l'ITF/CAT circuit nord-africain (grade 3) en éliminant le Marocain, Yassir Kilani, tête de série N1 ce jeudi à Casablanca (Maroc).

Tête de série N5, Rihane a commencé timidement son quart de finale en concédant le premier set sur le score de 6 jeux à 4. Néanmoins, le pensionnaire du GS Pétroliers s'est bien rattrapé par la suite en égalisant à un set partout (6-4) avant de confirmer son réveil lors du 3^e et dernier set gagné sur le score de 6 jeux à 3.

Pour sa prochaine sortie, Rihane jouera ce vendredi face vainqueur du match opposant l'Italien Filippo Moroni au Marocain Ismail Saadi.

Dans le tableau double, Rihane et son coéquipier, le

Tunisien Adam Nagoudi, sont en demi-finale également. La paire algéro-tunisienne en découvrira ce jeudi soir avec le duo danois composé de Sebastian Grundtvig et Holger Vitus Nodskov Rune, têtes de série N. 2.

Fin de parcours en revanche pour Lynda Benkaddour. L'Algérienne a vu son parcours prendre fin aux portes des demi-finales suite à sa défaite, en deux sets, enregistrée ce jeudi face à la Marocaine Aziz Oumaima, tête de série N°1, sur le score de 6-0, 6-2.

Benkaddour tentera de se racheter dans le tableau du double où elle est encore en lice. La joueuse de 17 ans associée à la Marocaine Aziz Oumaima, affronteront, en demi-finale, le duo Marocain composé de Bachir El Bouhali et Hind Samlali.

Match amical/Algérie-Tanzanie (4-1)
Les Verts reprennent
des couleurs

■ La sélection nationale de football s'est imposée, sans surprise, face à son homologue tanzanienne, sur le score de 4 buts à 1, en match amical joué jeudi soir au stade du 5-Juillet d'Alger.

Par Mahfoud M.

Vague de froid et absence d'enjeu oblige, le stade du 5-Juillet n'a pas fait le plein pour cette 9^e confrontation de l'histoire entre les deux nations, la 2^e en amical après celle de 1997. Rares ont été les supporters qui ont eu le courage de braver ce froid glacial pour être présents dans les travées du temple olympique.

Pour sa part, et pour sa troisième sortie à la tête de l'équipe nationale, Rabah Madjer a profité de cette occasion pour essayer un nouveau schéma de jeu en optant pour un 3-4-3. Ainsi, le patron de l'EN a décidé de jouer avec une défense à trois composée de Ben Sebaini, Medjani (capitaine) et Mandi, la récupération au milieu de terrain a été confiée au revenant Bentaleb et le débutant Boukhenchouche. Soudani et Ferhat étaient positionnés sur les ailes alors que la mission de l'attaque était confiée au trio Hanni - Mahrez - Bounedjah.

Comme attendu, les Fennecs ont pris les choses en main dès l'entame de la partie. Les camarades de Mahrez se sont installés progressivement dans le camp adverse afin de débloquer la situation tôt dans cette partie. Chose faite à la 12^e minute à la suite du premier but de la partie inscrit par Bounedjah.

Sur une attaque bien rodée, Mahrez, tel un aimant, a attiré vers lui trois défenseurs pour ensuite adresser une offrande à son coéquipier. L'attaquant de la formation qatarie d'Al Sadd s'est chargé de finir le travail avec finesse d'un joli extérieur du pied gauche.

Au moment où les inconditionnels de l'EN, qui avaient en mémoire le 7 à 0 d'un certain soir de novembre 2015, s'attendaient à voir leur équipe enchaîner les buts à l'image d'un rouleau compresseur, la domination tant



Ph. > D. R.

attendu n'a pas eu lieu hélas ! Les Algériens n'ont pas réussi à mettre du rythme dans le jeu à cause, en partie, des nombreuses fautes techniques du duo Bentaleb-Boukhenchouche. Et c'est à la suite d'une énième perte de balle du joueur de la JS Kabylie que la Tanzanie s'est procurée son premier corner. Un premier coup de pied qui a étrangement permis à Shiza, seul au premier poteau, de niveler la marque à la 21^e minute.

Galvanisés par cette égalisation, les Taïfas Stars ont repris du poil de la bête. Néanmoins, l'infortuné Kapombe s'est chargé de calmer les ardeurs de ses partenaires en marquant contre son camp le 2^e but de l'Algérie juste avant la pause (44').

Les Fennecs se ressaissent à la 2^e période

C'est donc en menant par 2 buts à 1 que les Fennecs ont refait leur apparition sur le terrain pour la deuxième mi-temps. Une deuxième mi-temps qui a pris les allures de la première car l'Algérie a réussi à aggraver la marque à la 53^e minute par Medjani. Un 3^e but bien élaboré

sur le côté gauche par Hanni qui adresse un très joli centre pour Mandi, ce dernier remet de la tête pour son capitaine qui n'a plus qu'à pousser le ballon au fond des filets.

Madjer a ensuite incorporé Bennacer à la place de Bentaleb ce qui a donné un nouveau souffle à l'avant garde algérienne. Quant à lui, le portier de l'EN, Chaouchi s'est illustré à la 66e minute en sauvant sa cage par deux fois.

Après plusieurs ratages de Soudani et de Mahrez, malchanceux ce soir, Bounedjah s'est chargé de rectifier le tir. L'ex-joueur de l'USM El Harrach a signé un petit bijou en se jouant de toute la défense adverse pour s'offrir un doublé à dix minutes du terme de la rencontre.

Plus rien ne sera marquer dans la suite de ce match et l'Algérie l'emporte par 4 buts à 1 sans vraiment avoir été étincellante. Toutefois, un succès et toujours bon à prendre, surtout qu'un sérieux test attend Hanni et consorts mardi prochain (18h00) à Graz (Autriche) face à l'Iran, toujours en amical.

M. M.

Quarts de finale de la Coupe d'Algérie
La JSK et l'USMB pour sauver la saison

La JS Kabylie et l'USM Blida s'affrontent cet après-midi au stade du 5-Juillet d'Alger pour le compte des quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football. Reporté à plusieurs pour une histoire de domiciliation, ce match se jouera enfin avec comme enjeu principal le dernier ticket des demi-finales de l'épreuve populaire étant donné que les trois autres heureux élus sont déjà connus, à savoir, le MCA, le CR Zaouia, et l'USM Bel Abbès. Il faut savoir que ce match entre la JSK et l'USMB

devait se jouer dans un premier temps dans le stade fétiche des Canaris, à savoir, le stade du 1^{er} Novembre de Tizi-Ouzou, mais la commission de la Coupe d'Algérie avait souligné que cela n'était pas possible étant donné que sa capacité n'est pas aux normes requises pour ce genre de compétition, puisque les règlements de la Coupe stipulent que tout match de la Coupe d'Algérie doivent se jouer sur un stade dont la capacité serait de 20 000 supporters. D'ailleurs, cette commission avait envoyé

une équipe chargée de délimiter les places du stade et se sont rendus compte que la capacité du stade n'est pas à la norme. On a proposé de faire jouer le match au stade du 5-Juillet, mais devant le refus de la JSK qui insistait pour le stade du 8 mai de Sétif, le match a été encore une fois reporté. Ainsi, il a été programmé pour ce samedi 24 mars. Les Canaris tout comme les Bliédiens se trouvent dans une situation difficile en championnat et jouent leur survie en Ligue 1 Mobilis, mais cela ne les empê-

chera pas de se donner à fond lors de ce match pour tenter d'arracher la qualification aux demi-finales de la Coupe d'Algérie. Les choses seront compliquées pour le club kabyle qui sera privé de son entraîneur, Bouzidi, qui ne sera pas sur le banc de touche en l'absence de la licence, car le club n'ayant pas encore résilié le contrat de l'ancien entraîneur, Saâdi. Malgré cela, la JSK se donnera à fond pour passer au dernier carré, sachant qu'ils seront appuyés par leurs milliers de fans qui se

rendront certainement en force à Alger pour apporter leur soutien à la formation de la ville des Genêts dont le plus important est de sauver sa saison avec un trophée, et assurer son maintien en Ligue 1 aussi. Mais cela ne sera pas facile devant une équipe bliédienne décidée, elle aussi, à aller le plus loin possible dans cette compétition populaire et pourquoi pas tenter d'arracher le titre.

M. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

L'historien qui a fait remonter de la mémoire les massacres du 17 octobre 1961

Hommage à Jean-Luc Einaudi

UN RECUEILLEMENT a été organisé jeudi après-midi au cimetière Père-Lachaise (Paris) en hommage à l'historien Jean-Luc Einaudi, décédé le 22 mars 2014, qui avait fait remonter de la mémoire collective en France les massacres du 17 octobre 1961 à Paris. La cérémonie s'est déroulée en présence de ses amis français, dont le réalisateur documentaire Daniel Kupferstein, auteur de nombreux films, en particulier «*Dissimulation d'un massacre*» (2001), sur les massacres du 17 octobre 1961, Djoudi Bedar, frère de Fatima la lycéenne de 15 ans retrouvée noyée dans la Seine, et l'un des organisateurs de la marche des Algériens à Paris, Mohamed Ghafir, dit «Moh Clichy». Un émouvant hommage a été rendu à l'auteur de «*La Bataille de Paris*» (1991, réédité en 2001) dans lequel il raconte l'histoire de ce massacre perpétré en plein cœur de Paris. «*Un massacre oublié pendant des décennies, refoulé par la conscience collective, étouffé par le gouvernement*», avait-il dit. Au cours de la cérémonie, son message au peuple algérien, écrit deux ans avant sa

mort, a été lu et dans lequel Jean-Luc Einaudi avait souligné que «*cinquante ans plus tard, l'Etat français n'a toujours pas reconnu le crime commis contre vous mais la vérité est en marche*». Grâce à ses recherches, il était parvenu à dévoiler une bonne partie des dessous de ces tragiques événements qui ont coûté la vie à plusieurs centaines d'Algériens. Il a été le premier à divulguer la liste des 390 Algériens morts le 17 octobre 1961 victimes de la répression sanglante de la police parisienne. Militant politique de gauche, Jean-Luc Einaudi a écrit plusieurs ouvrages en relation avec la guerre de Libération, dont notamment «*Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton*», L'Harmattan (1986), «*La Ferme Améziane : Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*», L'Harmattan (1991), «*Un Algérien, Maurice Laban*», Le Cherche midi (1999), «*Scènes de la guerre d'Algérie en France : Automne 1961*», Le Cherche midi (2009), coll. «*Documents*» et en 2013, «*Le dossier Younsi : 1962, procès secret et aveux d'un chef FLN en France*», Tirésias. **Ilham N.**

Equipe nationale de football



Blessés, Brahimi et Bentaleb libérés

LE MILIEU de terrain offensif Yacine Brahimi, non encore remis d'une blessure à la cheville, a été libéré par le staff technique de l'équipe nationale de football pour continuer les soins chez son club du FC Porto (Div.1 portugaise), a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) hier sur son compte Facebook. Brahimi n'a pas pris part au match amical disputé jeudi face à la Tanzanie (4-1) au stade olympique du 5-Juillet d'Alger. De son côté, le milieu défensif Nabil Bentaleb (Schalke 04/Allemagne), blessé face à la Tanzanie, a également été libéré du stage sur un avis médical expliquant que le joueur ne sera pas apte à prendre part au second match amical face à l'Iran mardi prochain au stade de Graz, en Autriche. Par ailleurs, le milieu offensif Ismail Bennacer a été libéré suite à une demande formulée par son club d'Empoli (Serie B italienne), appelé à jouer des matchs importants en vue de son accession. **R. S.**

2018, l'année blanche



Loumis

Djalou@hotmail.com

L'auteur tué lors d'un assaut

Trois morts lors d'une prise d'otages au sud de la France

■ Selon une source proche du dossier, le preneur d'otages serait un Marocain suivi pour radicalisation.

Par Siham N.

La prise d'otages menée hier dans un supermarché de Trèbes (Aude, sud de la France) par un homme, qui a fait au moins trois morts, a connu aux environs de 15h00 son épilogue suite à l'assaut des forces de sécurité qui ont tué l'auteur. Selon une source proche du dossier, le preneur d'otages serait un Marocain suivi pour radicalisation. Le bilan provisoire fait état de trois morts et de plusieurs blessés, dont un gendarme et un militaire qui étaient à l'intérieur du supermarché au moment de la prise d'otages. Selon la gendarmerie, l'assaut a duré une dizaine de minutes. Le Premier ministre, Edouard Philippe, a estimé, juste après la prise d'otages, que tout laissait «*penser qu'il s'agirait d'un acte terroriste*», dans une situation où la France est confrontée depuis les attentats de 2015 à une menace terroriste constante, notamment avec la destruction en Irak et en Syrie de l'organisa-

tion terroriste autoproclamée «*Etat islamique*» (Daech). La prise d'otages intervient quatre mois après la fin de l'état d'urgence, décrété au lendemain des attentats de Paris et de Saint-Denis du 13 novembre 2015 qui ont fait plus de 300 morts, un dispositif qui a donné suite à une nouvelle loi beaucoup plus musclée dans la lutte contre le terrorisme, une priorité pour le gouvernement. En 2017, les services de sécurité avaient déjoué onze attentats qui n'écartent pas la menace d'attentats, notamment avec le retour en France de Français qui avaient «*combattu*» en Syrie et en Irak. La prise d'otages d'hier est survenue, selon des informations relayées par des médias, quelques minutes après qu'un policier eut été blessé par balle à Carcassonne, à moins de dix kilomètres de Trèbes. Une grande partie des employés et des clients du supermarché ont pu prendre la fuite, alors qu'on ignore pour le moment le

nombre d'otages restés à l'intérieur ni les armes possédées par le preneur d'otages qui a revendiqué son appartenance, selon les médias, à Daech. Un témoin a indiqué que l'auteur serait armé de couteaux, d'une arme de poing et de grenades. Mais ce que l'on sait pour le moment c'est qu'un gendarme blessé est parmi les otages du supermarché. Les services de sécurité ont quadrillé la commune de Trèbes et tous les accès ont été bloqués. Une équipe du Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN) est sur place et est soutenue par les policiers d'élite du Recherche, assistance, intervention, dissuasion (Raid) et de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI). Le dernier attentat enregistré en France a eu lieu le 1^{er} octobre 2017 où un Tunisien de 29 ans avait tué au couteau deux cousines, avant d'être abattu par la police.

S. N./APS

Tipasa

Un réseau international de trafic de véhicules neutralisé

UN RÉSEAU international de trafic de véhicules a été mis hors d'état de nuire par le service de la police judiciaire de la sûreté de Tipasa, a dévoilé le chargé de ce service, le commissaire divisionnaire Ahmed Nech, signalant l'arrestation, suite à cette opération, de 36 personnes et la récupération de 73 véhicules de luxe, d'une valeur globale estimée à deux milliards de dinars. Dans un point de presse consacré à cette opération, ce responsable a déclaré que l'affaire remonte au mois de septembre dernier, lorsque ses services ont réussi à récupérer un camion

volé à Douaouda, suite à une plainte déposée par un citoyen. Les investigations engagées dans cette affaire, supervisée par le chef de la sûreté de wilaya de Tipasa, le contrôleur de police Djai Daji Salim en personne, ont englobé, selon la même source, pas moins de 27 wilayas et 92 fiches techniques de falsifiées au niveau de différents services administratifs, avant la récupération de 73 véhicules (entre légers et lourds) de différentes marques, dont 12 véhicules de luxe objets de mandats de recherche internationaux de la part de pays européens, a-t-il expli-

qué. Parallèlement, des ateliers exploités dans le démontage de véhicules volés ont été mis sous scellés à El Birine (Djelfa), Béjaïa, et Bordj Bou Arréridj, avec la récupération de moteurs et de pièces détachées à leur niveau. Les mis en cause dans cette affaire ont été poursuivis pour sept chefs d'inculpation relatifs au «*vol qualifié avec des circonstances aggravées (de nuit) commis par un groupe criminel organisé transfrontalier*», «*constitution d'une association de malfaiteurs*», «*faux et usage de faux dans les immatriculations de véhicules avec leur mise en cir-*

culatation avec des critères techniques non conformes» et «*faux et usage de faux dans les fiches techniques des véhicules*». Parmi les mis en cause arrêtés dans cette affaire et âgés de 25 à 35 ans, le commissaire divisionnaire Ahmed Nech a cité un nombre d'agents des services de carte grise au niveau des communes, et 15 récidivistes, sachant qu'une majorité d'entre eux sont issus des wilayas de Bordj Bou Arréridj, Djelfa et Relizane, a-t-il ajouté.

Slim O.